

Fédération Française de Kundalini Yoga

SIRET n° : 34742784100031

Procès verbal : Assemblée Générale Ordinaire

Le **16 juin 2024** à 19 heures, les membres du Bureau et adhérents de l'association Fédération Française de Kundalini Yoga se sont réunis en ligne en assemblée générale ordinaire.

Participants (11): Gian Mandeva Singh (co-président sortant), Amarjap Kaur (co-présidente sortante), Tera Namdeep Kaur, Ongkar Singh, Ananda Shant Kaur, Kirpal Singh, Gurujagat Kaur, Har Atma Kaur, Balbir Kaur, Japjit Kaur

L'Assemblée Générale est présidée par Gian Mandeva Singh et Amarjap Kaur, en leur qualité de co-présidents sortants.

Les co-présidents ont rappelé que l'ordre du jour est le suivant :

1. Présentation et élection du nouveau bureau
2. Présentation et vote des statuts
3. Questions sur le rapport moral et le rapport financier

1. Présentation et vote du nouveau bureau

- Présentation des candidats pour le nouveau bureau :
Tera Namdeep Kaur comme co-présidente
Ongkar Singh comme co-président
Ananda Shant Kaur comme trésorière

- Résultats de l'élection
41 votants
40 triples Oui
1 vote Non pour Tera Namdeep Kaur
1 vote Oui pour Ongkar Singh
1 vote blanc pour Isabelle Ananda

Les candidatures proposées ont donc été approuvées par la majorité des votants.

Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions.

2. Présentation et vote des nouveaux statuts

Un email a été envoyé aux adhérents en date du 1er juin pour soumettre aux adhérents une modification des statuts.

Ces modifications ont été approuvées par 40 adhérents, pour un total de 41 votants.

Cependant, différentes incohérences ou imprécisions ont été pointés par des participants de l'Assemblée Générale :

- La description du statut de "membre adhérent" est jugée trop floue. Il est donné l'impression par la tournure de la phrase qu'il faut être enseignant diplômé pour pouvoir être membre adhérent, ce qui n'est pas le cas.
- Il est mentionné le terme de "membres permanents" aux articles 11 et 12, or ce statut n'existe plus.
- Dans la description du siège social, il faut que le nom à l'état civil de la personne apparaisse avant le nom spirituel.

Les membres du bureau entrant s'engagent à modifier les statuts, et à les soumettre à nouveau aux votes des adhérents.

3. Questions sur le rapport moral et le rapport financier

Des participants ont mis en évidence qu'il n'y a toujours pas eu d'explication sur le fait que la Fédération a perdu de 20 à 30% de sa trésorerie chaque année depuis 4 ans.

Réponse du bureau sortant :

La fédération, sous une précédente mandature, s'était engagée à financer 2 centres de Yoga (à Paris et à Rennes), notamment sous la forme du paiement du loyer.

Par ailleurs, du fait du Covid, le Festival n'a pas pu avoir lieu pendant 2 ans, alors qu'il constitue une des principales rentrées d'argent de la FFKY.

Il faut également prendre en compte le fait qu'un prestataire a été payé ces dernières années pour s'occuper de la communication et de l'organisation du festival, ainsi que le fait que KRI ait décidé de ne plus accorder 5% des revenus de chaque formation à destination de la fédération nationale.

Recueil des avis et suggestions des adhérent-es sur différents sujets :

Concernant le fonctionnement du bureau :

- Le nouveau bureau doit garder à l'esprit que la sanghat française de Kundalini Yoga dépasse les simples participants du Printemps du Yoga, il convient de relayer au maximum toutes les discussions et décisions prises à cette occasion pour ne pas exclure ceux qui ne pourraient pas s'y rendre.
- Invitation à ce que le bureau partage ses difficultés. Pas uniquement par souci de transparence, mais aussi pour aider à fédérer la communauté.
- Pour impliquer davantage des personnes dans le fonctionnement du nouveau bureau, il serait utile de faire appel directement aux personnes plutôt que d'envoyer des mails collectifs. Les gens ne se sentent pas forcément impliqués dans les mails de groupe. Fédération ou bureau est tout à fait légitime à faire appel à une personne précise pour faire avancer les choses.

Concernant la diffusion du Kundalini Yoga en France

- Idée d'avoir un petit flyer version papier décrivant les activités de la FFKY, pour pouvoir communiquer lors de différents événements.
- Création d'une rubrique "ashram de Kundalini Yoga" sur le site de la fédération.

Concernant le festival de la Fédération

- dans les statuts, il est mentionné "La FFKY a pour objet la diffusion en langue française du Kundalini Yoga selon les enseignements de Yogi Bhajan et de ses pratiques associées"
Or, au sein des derniers festivals, certaines pratiques proposées ne provenaient pas des enseignements de Yogi Bhajan.

Comment faire en sorte que cela ne se reproduise pas ?

Quels processus de décision concernant les masterclass pour le Festival ?

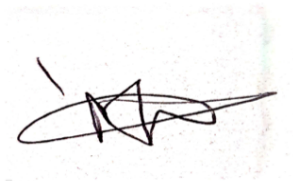
Engagement du bureau entrant : création envisagée d'un comité pour clarifier ce type de questions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45.

Co-présidents sortants

Maimouna Camara, alias Amarjap Kaur

Alexis Didier-Lambert, alias Gian Mandeva Singh



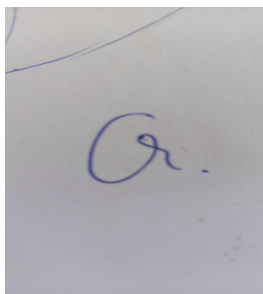
Trésorier sortant

Basile Lambert, alias Harbeant Singh

Co-présidents entrants

Elodie Carlo-Camar, alias Tera Namdeep Kaur

Oliviero Mannu, alias Ongkar Singh



Trésorière entrante

Isabelle Deliancourt, alias Ananda Shant Kaur